Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française

Band: 2 (1902-1903)

Heft: 22

Artikel: Musiciens genevois du temps passé [suite]

Autor: Kling, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029870

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'organisation de représentations à prix ultra modérés, » Si l'on agissait ainsi, l'on serait vraiment socialiste.

Nous venons de toucher la question de la moralité du répertoire et nous ne voudrions pas avoir été mal compris de nos lecteurs qui, peut-être, nous croient placés, comme l'on dit vulgairement, sur un terrain essentiellement « mômier ». Bien que ce qualificatif soit compris de la part de ceux qui l'emploient d'une manière plutôt injurieuse, il ne nous effraie, personnellement, d'aucune manière. Mais nous estimons que l'art doit être libre, absolument libre de toute contrainte, quelque bien intentionnée qu'elle soit. Cependant nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de représenter et de monter à grands frais toutes les pièces et comédies de mœurs ultra-légères des théâtres parisiens. Nous ne nions pas le plaisir que nous avons à les voir représentées soit à Paris, soit ailleurs, par les troupes qui les ont créées, mais il faut avouer que les troupes provinciales ignorent l'art de masquer des crudités qui, par l'art exquis des acteurs, nous paraissent presque naturelles à Paris. Du reste ces agréables farces doivent être des exceptions, alors qu'il y a une tendance indéniable en France à en faire l'ordinaire du répertoire, au point que les pères de famille en sont réduits à conduire les jeunes filles à « Faust » et à « Carmen », dont la morale est plutôt relative!

Mais revenons à notre sujet. Une autre réforme qui s'impose encore et à laquelle il faudrait arriver, même si l'organisation actuelle de notre théâtre ne changeait pas, c'est la création d'une école de choristes. Par le va-et-vient annuel de ce personnel, l'on est obligé de recommencer sans cesse les mêmes travaux. Pour certains ouvrages tels que les « Maîtres Chanteurs » de Wagner, quel temps ne gagnerait-on pas à posséder des choristes genevois, toujours bien entraînés, se réunissant un

mois ou six semaines, avant la saison, sous la direction de leur chef spécial. Avec un chef habile, ces chœurs deviendraient vite excellents, par leur cohésion et par la valeur de leurs exécutions.

Dans cet article, relativement court, nous n'avons pas voulu nous écarter des idées générales et nous nous sommes bornés à préconiser l'entente entre différentes villes de la Suisse romande, l'administration des théâtres par les municipalités, c'est-à-dire la suppression des directeurs et la création d'une école de choristes dans laquelle ne seraient admis que des Suisses. Nous laissons à d'autres, plus expérimentés, le soin d'entrer dans les détails du problème. Mais nous répétons encore une tois que la question du théâtre est tout à fait à l'ordre du jour à Genève et que d'urgentes réformes s'imposent incontestablement.

(A suivre.)

HENRI MARTEAU.

#Z>4}4Z##Z>4}4Z#\$4Z##Z>4}4Z##Z>4

MUSICIENS GENEVOIS

du temps passé.

Notices biographiques et souvenirs personnels par H. Kling, professeur au Conservatoire de Genève.

(Suite.)

II

Franz Grast.

Le compositeur dont nous voulons essayer d'esquisser la vie et les œuvres est né, à Genève, en 1803 (1).

Ses parents le destinèrent à être pasteur, mais ses goûts, ses tendances, ses aptitudes pour la musique en décidèrent autrement.

De bonne heure, il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la musique et à la pratique de divers instruments, tels que le piano, le violon, la guitare et l'orgue, sur lesquels il parvint à une certaine force d'exécution sans l'aide d'aucun maî-

(I) De son vrai nom GRAS (François-Gabriel), né le 16 avril 1803 à Plainpalais, fils de Gras (Gabriel) et de Jouvet (Louise Alexandrine). tre; il en fut de même des études théoriques et pratiques de l'harmonie, de la composition et de l'instrumentation; la lecture attentive de quelques bons traités d'harmonie, l'étude des meilleures partitions lui tinrent lieu d'enseignement régulier.

Il est donc fils de ses œuvres, et ce n'est que grâce à un travail incessant, animé et soutenu par une grande passion pour l'art, qu'il est parvenu à acquérir les profondes connaissances musicales qu'il possédait.

C'est dans l'année 1838 qu'il commença à se faire connaître au monde musical par la publication d'un grand nombre de romances pour chant avec accompagnement de piano, dont souvent il écrivait lui-même les paroles. Ces romances parurent pour la plupart dans un journal musical de Paris, le Ménestrel, dirigé alors par Panseron, et dont Grast était devenu collaborateur associé avec Adam, Brugnière, Labarre, Monpou, Massini, etc. Plusieurs des romances de Grast ont joui pendant quelques années d'une vogue méritée, car elles se distinguaient par une facture élégante unie à de l'inspiration.

Grast essaya aussi son talent, avec un bonheur égal, dans des œuvres purement instrumentales, car plusieurs de ses ouvrages ont été exécutés dans les concerts helvétiques de Genève, Lausanne et ailleurs.

Quelquefois notre compositeur se lançait dans la musique humoristique, comme le prouve un manuscrit qui est en notre possession et qui contient une scène musicale très amusante, composée pour une soirée familière donnée au Cercle des Artistes, au mois de mars 1837.

Cette scène commence par les strophes suivantes:

AU CERCLE DES ARTISTES

« Assez longtemps ma lyre au son mélancolique Retentit des accents qu'exhale la douleur, L'amour, le désespoir. — dissonante musique, — La guerre et ses fureurs, l'hymne patriotique, J'essayai tous les tons, hormis ceux du bonheur! Mais trouvant réunis ceux que la sympathie Devait depuis longtemps couvrir de ses bienfaits. J'oublie à leur aspect les soucis de la vie, Et ne dois leur donner en si douce harmonie Que des chants d'allégresse et des accords parfaits. »

A cette poésie succède une « introduction », Allegro mæstoso brillante, d'un caractère très décidé.

L'en-tête du morceau qui suit, porte le titre : « Grand Galop de Fête, pour piano, avec accompagnement de deux violons, flûte, guitare, tambour, mirliton, clochettes, pincettes et bruit de porte ad libitum, dédié à la Société des artistes et composé par F. Grast, ex-maître de Chapelle, compositeur fédéral suisse, membre de plusieurs sociétés savantes, et de toutes les sociétés philharmoniques possibles, etc., etc. œuvre 20. »

« Note. — Ce galop devant être exécuté pour l'inauguration de la Société, par MM. Billet, Lottin, Raichlen, Alméras, Diday, Longchamp, Gambini, Richard et Cie, l'auteur comptant sur le talent connu et justement apprécié de ces artistes distingués, n'a cru devoir écrire ici que la partie de Piano laissant à leur imagination le soin d'accompagner ce galop avec tout l'effet dont une aussi riche instrumentation est susceptible. »

« Le galop sera dansé (en mesure et en bon ordre, si c'est possible) par tous les membres de la Société, sous la direction de MM. Macaire, et Achard, chorégraphes et premiers sujets, qui exécuteront un pas oriental à un signal donné. »

« Le galop sera précédé d'une annonce dans le bon genre improvisé par M. Lottin, secondé du talent prestigieux de M. E. Lamotte, excornac et de M. Longchamp, cadet, escamoteur, ventriloque, physicien, qui chantera, pour cette fois seulement, une romance mimique en voix de Castrat. »

Là-dessus un fougueux galop s'enchaîne qui, d'après l'indication précise de l'auteur, devait se terminer par une bacchanale générale.

Ce fut en 1846, qu'il fonda une Société chorale mixte, en donnant chaque année jusqu'en 1852, des concerts spirituels et historiques, qui réussirent sous tous les rapports et qui furent très appréciés, fait d'autant plus méritoire et à l'avantage du savant professeur quand on réfléchit qu'à cette époque la musique n'était pas encore si répandue et cultivée parmi notre population qu'elle l'est aujourd'hui.

Appelé comme professeur d'harmonie et de

chant, le 14 octobre 1850, au Conservatoire de notre ville, Grast y prodigua ses lumières et son savoir pendant 10 années consécutives; artiste dans le vrai sens du mot, son enseignement brillait par une grande clarté et bon nombre d'élèves en surent profifer.

L'enseignement de l'harmonie qui est à la fois une science et un art, demande de la part du professeur un goût exquis, s'il ne veut tomber dans des calculs abstraits, froids et incompréhensibles pour les élèves, qui se cassent la tête pour apprendre des théories souvent antédiluviennes et qui, finalement, y renoncent par pur dépit; de là vient l'idée assez commune chez la plupart des musiciens médiocres que l'harmonie n'est bonne que pour ceux qui veulent devenir compositeurs de musique; c'est à cette fausse idée qu'il faut attribuer le nombre encore très restreint d'élèves qui apprennent l'art d'écrire correctement.

En ce qui concerne l'enseignement du chant il est soumis, comme l'étude des instruments, à la méthode raisonnée et pratique, telle que les maîtres nous l'ont léguée.

Les méthodes en général, ont cela d'admirable, qu'elles résistent aux empiriques et ne peuvent être, augmentées ou réformées, qu'après des longues années d'expérience, quand la pratique quotidienne a prouvé un besoin de réforme; encore faut-il procéder avec réflexion, car si démolir est aisé, reconstruire ne l'est pas.

Mais, dit-on, les professeurs font toujours chanter les mêmes airs ou jouer d'anciens morceaux, à leurs élèves, airs et morceaux dont nos oreilles sont depuis longtemps rebattues.

Sans doute, les airs et morceaux varient peu; mais ce n'est pas précisément pour charmer vos oreilles qu'ont lieu les examens, les concours ou autres exercices publics: c'est pour juger les élèves et les encourager; vous avez grand tort de vous croire dans une salle de concert où les élèves n'ont qu'à conquérir vos suffrages. Les professeurs n'ont pas à s'occuper de ce qui peut plaire au public; ils ne doivent songer que de faire travailler un morceau en rapport avec ce que l'élève peut faire. Il faut passer par la filière de l'école et surtout écouter les professeurs, si l'on veut devenir un artiste sérieux.

Grast était un excellent professeur, il savait prendre l'élève par mille moyens persuasifs, il lui expliquait si clairement avec une patience vraiment si angélique, que les plus récalcitrants, les plus bornés comprenaient et subissaient cet ascendant irrésistible qui est le partage de l'homme de génie.

Il donna sa démission au Conservatoire le 9 août 1860 et fut nommé professeur honoraire le 12 septembre 1861.

Admis à l'Institut national de Genève, il fut nommé secrétaire de la section des Beaux-Arts.

Dès la création de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, en 1847, Grast, fut nommé maître de chant, il conserva ces fonctions jusqu'en juillet 1860, où il envoyait sa démission au Conseil d'Etat, étant appelé par d'autres devoirs à Paris.

M. Louis Martinet à qui fut confié l'intérim fut appelé comme titulaire le 9 octobre de la même année (1860).

A l'Ecole, professeurs et élèves regrettaient vivement le départ de Grast qui s'était fait aimer et apprécier pour la douceur et l'aménité de son caractère. Pendant les 13 années que Grast enseignait à l'Ecole, il fit paraître son Manuel de Musique suivi de Polyodie, recueil de chants en chœur pour voix de soprano et alto avec basse à volonté ainsi qu'un Solfège élémentaire à 1 et à 2 voix.

Tous ces ouvrages furent approuvés par le Département de l'Instruction publique, et par le Conservatoire de musique. La composition ne fut pas négligée malgré ses nombreux travaux; bon nombre de chants pour chœurs à voix d'hommes et chœurs mixtes virent le jour; plusieurs de ces chants sont devenus populaires en Suisse, d'autres furent primés dans divers concours de composition.

En 1851, il fut choisi parmi les compositeurs suisses, pour composer la musique de la Fête des Vignerons, pareil honneur lui fut de nouveau décerné en 1865.

En 1860, il se décida à quitter sa ville natale pour se fixer à Paris, où il fit paraître quelque temps après son arrivée, son *Grand Traité de* l'harmonie moderne et de son union avec la mélodie.

Ce traité, écrit avec une clarté et une préci-

sion qu'on ne saurait trop louer, valut à son heureux auteur les compliments et les félicitations de plusieurs notabilités musicales de Paris, notamment du célèbre professeur Marmontel, qui fit paraître dans un journal de musique une critique admirative sur le nouveau traité.

Cet ouvrage fut suivi d'un deuxième: Traité pratique d'instrumentation moderne qui, comme le précédent, est fort bien conçu et très pratique.

En outre, il avait un ouvrage reçu à l'Opéra comique, de Paris, « Bianca capello » qui, prêt à entrer en répétitions (les rôles étant distribués) n'a pu, à cause d'un changement de direction (M. de Leuven succédant à M. Perrin) être représenté, le nouveau directeur étant lié par des engagements antérieurs.

En 1869, il revint à Genève sur les conseils des médecins qui lui prescrivirent un repos nécessité par un commencement de faiblesse des yeux, provenant de trop de travail.

Mais pour Grast il n'y avait ni trêve ni repos possible, c'était un travailleur infatigable, toujours à la recherche du bien et du beau, l'art était sa vie, son but suprême; il s'y adonna corps et âme. Nous l'avons connu à cette époque; dans des conversations que nous eûmes ensemble et, qui roulaient généralement sur des questions intéressant notre art, il nous a été donné d'apprécier à fond l'artiste consciencieux, le compositeur inspiré, le professeur distingué, dont les vues et les aspirations tendaient vers un but élevé. Nous nous plaisons à constater l'affabilité et la bienveillance sincère qu'il sut déployer vis-à-vis de ses collègues, ses conseils pleins d'aménités et d'encouragements à l'égard de jeunes talents en voie de formation.

Enfin, nous pouvons résumer en un mot cette existence tout artistique: « il ne connut que des amis.»

Le 22 mars 1871, pendant une leçon, il fut atteint d'une congestion cérébrale; 15 jours après, le 5 avril, il s'éteignit sans souffrances, entouré des siens dans toute la sérénité de son âme, comme il avait toujours vécu.

Les compositions de Grast brillent par un style simple et soutenu; elles se recommandent en outre, à l'attention des artistes par leurs mélodies d'une facture très originale tour à tour élégantes, expressives, comme dans ses romances et ses diverses œuvres pour chant, magnifiques et grandioses comme dans les Invocations de la Fête des vignerons.

Grast qui était un musicien savant a laissé un grand nombre d'ouvrages en manuscrits, que la famille du compositeur, a déposés à la bibliothèque de la ville, où chacun peut les consulter.

Malgré tant de travaux utiles qui ont contribué au progrès de la musique, à Genève, Grast et ses œuvres ont été oubliés et la génération actuelle les connaît à peine par oui-dire; aucune rue de notre ville ne porte le nom, nulle part un monument en marbre ou en bronze ne vient rappeler aux passants, le souvenir de cet artiste distingué qui, par son talent, a contribué pourtant à la renommée de son pays et de sa ville natale. Mais qu'importe après tout!....

Quand un artiste laisse derrière lui des œuvres de haute valeur, comme celles que Grast a laissées, il a vécu pour tous les temps! —

(A suivre.)

H. KLING.



LE DEVIN DU VILLAGE

JUGÉ PAR BERLIOZ.

Opinion d'un critique musical de 1838.



Ais ce n'est pas seulement à ces temps anciens que s'en prend M. Berlioz, c'est aussi à la musique moderne, et surtout aux compositeurs français; les

malheureux! Les ouvrages de ses compatriotes ne sont pas plus sacrés pour lui que ceux qui ont fait la gloire et la réputation de l'Italie. L'école française n'a jamais brillé par une harmonie savante, non plus que par une ingénieuse et riche instrumentation; mais ce qu'aucune autre nation n'est en droit de lui contester, c'est la grâce, la finesse de l'expression; c'est un cachet de délicatesse et de vérité, une tournure spirituelle qui font rechercher et chanter ses mélodies dans tous les pays. C'est à ces qualités que la France est redevable de l'accueil que reçoit partout sa musique, toute légère et toute superficielle qu'elle soit. Les airs de Grétry, de Nicolo, Dalayrac, Méhul, pour ne pas remonter au temps de Lulli et de Rameau, les airs de Berton ont une suavité